

La taxe sur les sodas déchaîne les passions

- Le gouvernement met la dernière main à une taxe généralisée sur les boissons sucrées.
- La nouvelle suscite de nombreuses réactions.

Pour le gouvernement fédéral, la finalisation des mesures du glissement fiscal n'est manifestement pas une partie de plaisir. On en a obtenu une nouvelle illustration ce vendredi. Dans ses éditions matinales, le quotidien *Het Laatste Nieuws* annonçait que le gouvernement mettait la dernière main à cette taxe. Elle toucherait purement et simplement toutes les boissons avec ajout de sucre.

Contacté par nos soins, le cabinet de la ministre de la Santé publique, Maggie De Block, tempérait lourdement : « *Le sujet est en discussion actuellement au sein de la majorité gouvernementale. Il n'y a pas encore de décision. Il est donc prématuré d'affirmer que toutes les boissons sucrées seront concernées* », indiquait vendredi midi la porte-parole de la ministre. Pas de confirmation, donc, de cette taxe sur les sodas conçue largement. Pas de démenti non plus.

Nous avons également consulté le secteur de l'agro-alimentaire, il est également très surpris. « *Le gouvernement avait indiqué qu'il y aurait une concertation avec les secteurs économiques concernés. Nous n'avons toujours*

rien vu venir », indique Nicolas Courant, le directeur de la communication de la Fevia, la fédération des industries alimentaires.

D'autres n'ont pas attendu la confirmation d'une décision pour réagir. Ainsi, la fédération belge des eaux et boissons rafraîchissantes a estimé qu'une telle décision aurait des conséquences sur l'emploi. « *En ne visant que les boissons rafraîchissantes sucrées, il est très probable que cette mesure alibi aura un impact important sur la compétitivité des entreprises belges du secteur. Ceci va à l'encontre de toutes les déclarations du gouvernement.* »

50 millions espérés en 2016

La fédération estime aussi qu'il ne faut pas faire porter à la seule industrie le chapeau des problèmes de poids que peut provoquer la consommation excessive des boissons sucrées. « *Le surpoids n'est pas imputable à un produit spécifique, il est la conséquence de toute une série de facteurs parmi lesquels un style de vie déséquilibré et un manque d'activité physique jouent un rôle, tout comme les aspects sociaux et l'éducation.* » Du côté du

gouvernement, on précise aussi que la concertation avec le secteur interviendra, avant qu'une décision soit prise sur la nature de la taxe. Elle doit entrer en vigueur le premier janvier prochain, rapporter 50 millions en 2016 et cinq fois plus en vitesse de croisière, à l'horizon 2020.

Le cas de la taxe soda témoigne du défi qui attend le gouvernement avant la fin de cette année. Défi qui consiste à concrétiser en taxes précises les décisions générales prises en juillet. « *Les enveloppes sont connues, mais il faut à présent définir les taxes, et il ne s'agit pas de détails* », indique un cabinet ministériel bien informé. Car le gouvernement ne doit pas seulement mettre au point la taxe soda. Il doit aussi définir la nature des hausses de pouvoir d'achat : les fameux cent euros nets par mois annoncés par le Premier ministre, Charles Michel. Va-t-on augmenter la part des revenus sur laquelle on ne paye pas d'impôts ? Augmenter la déduction des frais professionnels pour augmenter le net ? Augmenter le bonus fiscal pour ceux qui travaillent ? Ou un peu des trois à la fois ?

Autant de points qui vont devoir être concrétisés avant la fin de l'année, pour permettre, comme promis, une entrée en vigueur au premier janvier prochain. ■

BERNARD DEMONTY

santé « Augmenter le prix ne suffit pas »

En 2011, des scientifiques de haut niveau, dans la revue *Nature*, incriminent le sucre dans la dégradation de la santé humaine au point qu'elle justifie la mise en place de mesures comparables à celles prises afin de limiter la consommation de tabac et d'alcool. Pour eux, il serait nécessaire de doubler le prix des sodas pour « en diminuer significativement la consommation ».

La Belgique contribuerait-elle à cet effet vertueux avec la taxe à venir ? Rien n'est moins sûr. Notamment parce que le fait que son montant et son mécanisme ne sont toujours pas fixés. Ne pas savoir quels produits seront touchés et à quel taux empêche d'évaluer avec précision son effet santé, des effets différents pouvant être produits par des taxes plus ou moins élevées ou étendus.

Au Mexique, une taxe de 10 % du prix de vente a entraîné une diminution de la consommation de ces boissons sucrées de 6 % en moyenne sur l'année 2014. Fin décembre, le chiffre atteignait même 12 %. Cette évolution concerne tous les niveaux socio-économiques, note l'étude, mais est plus forte chez les plus défavorisés, atteignant moins 17 % à la fin de l'année.

En Finlande, une taxe de 7,5 cents par litre aurait rencontré son objectif de diminution de l'usage, mais sans que son im-

pact sur la santé ne soit encore évalué.

En France, une taxe sur les boissons sucrées est entrée en vigueur en 2012 après que les pouvoirs publics ont constaté que « les politiques visant à guider le consommateur vers des choix plus adaptés à une alimentation saine et équilibrée (campagnes publicitaires, éducation,...) n'ont pas réussi à modifier la prévalence de l'obésité ».

Elle est de 7 cents par litre, pour tous les sucres ajoutés, mais la taxe frappe aussi les boissons aux édulcorants. Les résultats sont difficiles à interpréter. Les ventes ont fléchi de 3,5 %. Des chercheurs estiment que la taxe se traduit par une baisse de la consommation de l'ordre de 3,4 litres par personne et par an avec un report maximal de 15 % de la consommation de sodas sur les jus de fruits et nectars.

Le problème des substitutions

Selon les experts de l'Inra, l'impact global sur la consommation de sucre restera cependant assez faible en raison des substitutions entre les boissons sucrées et les jus de fruits dont la teneur en sucre est équivalente à la moyenne en sucres ajoutés des boissons visées par la taxe. « La taxation aurait été plus efficace en termes de changement de comportement alimentaire si elle n'avait ciblé que les produits su-

crés et n'avait pas englobé les boissons allégées », disent les chercheurs.

Une taxe d'accise basée sur le contenu en sucre des produits aurait un impact plus fort sur la consommation de sucre, estiment-ils.

Pour le professeur Jean Nève (ULB), président du Conseil supérieur de la santé, « augmenter les prix ne suffit pas, il faut augmenter l'éducation et l'information des jeunes sur la réalité de l'impact de la surconsommation de sucre. Mais cela doit faire partie d'un ensemble, qui évoque également le niveau d'activité, mais aussi le nombre d'heures passées devant des écrans. D'autant que cette menace frappe plus lourdement les classes plus défavorisées, qui consomment davantage de sodas. Pour obtenir une diminution de consommation, il faut une augmentation franche et nette. S'il ne s'agit que de quelques centimes par boisson, le risque est d'obtenir une très faible diminution de la consommation, avec un effet sur la santé qui sera négligeable. Et l'argent collecté doit être affecté à des actions positives qui mènent à des produits plus sains et une alimentation plus équilibrée. Ce ne doit pas seulement être un effet d'annonce et une taxe qui sert à renflouer l'Etat sous un prétexte sanitaire ».

FREDERIC SOUMOIS

PHYSIOLOGIE

Le sucre, carburant nocif

Le sucre est un carburant indispensable de notre organisme et notamment du cerveau. Un adulte de poids normal a besoin d'environ 200 g de glucose par jour, dont les deux tiers (environ 130 g) sont absorbés par le cerveau pour couvrir ses besoins. Un apport parfaitement couvert par une alimentation diversifiée et équilibrée. Mais l'excès de sucre peut être destructeur pour l'organisme, en contribuant à l'augmentation des maladies non transmissibles, comme le dia-

bète, l'obésité, les maladies cardiovasculaires et les cancers, maladies qui provoquent plus de 35 millions de morts par an. Elles frappent surtout les couches les plus défavorisées.

Le fructose, qui entre avec le glucose dans la composition du sucre courant, fait figure de principal accusé. Pas tant celui que contiennent naturellement les fruits que le fructose utilisé comme additif. Un apport massif provoque le syndrome métabolique qui associe stockage de graisse dans le foie, hypertension artérielle, diabète et risque cardiovasculaire, surtout chez des individus

prédisposés. Des experts estiment que le fructose exerce sur le foie des effets toxiques similaires à ceux de l'alcool, « ce qui n'est pas surprenant puisque l'alcool est dérivé de la fermentation du sucre ». De nombreuses études se sont intéressées aux propriétés du sucre induisant une dépendance. Au rang des effets, les experts mentionnent notamment l'atténuation du signal de la faim, l'interférence sur le sentiment de satiété et la diminution du plaisir procuré par les aliments, qui pousserait l'individu à consommer davantage.

FR.50